

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel

Supplément N°1 au N°244 de Septembre 2014

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46

48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsas.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsas.org/48/>

Le temps des consultations

Sur décision unilatérale de Mme le Recteur de l'académie de Montpellier, la demi-journée banalisée prévue pour la consultation sur les propositions de programme pour l'école Maternelle et celle sur le projet de socle commun de connaissances, de compétence et de culture, ont été regroupées et fixées au mardi 7 octobre après-midi.

Si le **SE-UNSA** se félicite de l'organisation de ces consultations sur le temps de travail (en présence d'élèves) pour les enseignants, il regrette le choix de Mme le Recteur.

Cette décision suscite de nombreuses interrogations.

Dans la plupart des écoles du département, l'après-midi du mardi est consacrée, pour partie, aux Temps d'Activités Périscolaires. Comment les familles vont-elles s'organiser pour récupérer leurs enfants après la classe ? Les transports scolaires s'adapteront-ils, l'enseignement privé n'étant pas « concerné » ? Que se passera-t-il pour les collègues normalement « déchargés » de leurs classes ? Que doivent faire les enseignants à temps partiel ? ...

Beaucoup de questions qu'il aurait sans doute fallu se poser avant de décider !

D'autres options auraient pu être étudiées, comme l'utilisation d'une des deux demi-journées de récupération du pont de l'Ascension un mercredi après-midi d'octobre par exemple, à la place du 6 ou du 13 mai 2015 ...

Peut être aurait-il fallu, à propos de ces consultations, consulter d'abord les différents partenaires plutôt que de prendre une décision dont le résultat risque de désorganiser considérablement le fonctionnement de nos écoles ?!

Le ministère attend que chaque enseignant, professionnel expérimenté et expert, donne un avis éclairé sur ces différents projets en s'appuyant sur une réflexion collective avec ses collègues. De l'investissement de tous dépendra la réussite des élèves comme des enseignants.

Encore aurait-il fallu éviter de mettre un « grain » de sable dans les rouages ...

Dispensé de timbrage  MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

 **1** Editorial

 **2** CAPD du 25/08

Compte-rendu succinct ...

 **3** Formation et PDF

Conseil de formation du 11/09

 **4** RISTT le 5/11

Modification du barème PDF

Pages encartées -
- Publication
UNSA Education -

AGENDA

26 septembre

Fermeture serveur PDF

15 octobre

CAPD « formation »

5 novembre

Réunion Information Syndicale sur le Temps de Travail

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Mende le 23 septembre 2014

CAPD du 25 Août 2014

Un seul point à l'ordre du jour de cette réunion, la deuxième phase d'ajustements (NDLR : rappel -> il y avait 24 personnes « sans poste » et 12 postes proposés lors de cette 3ème et dernière phase).

Mr l'**IA-DASEN** a tout d'abord présenté Mme *Carine* BELREPAYRE, nouvelle IEN de la circonscription de Marvejols.

En début de séance, l'Administration a distribué un document récapitulant les affectations sur les postes proposés en fonction des vœux émis (NDLR : les représentants du Personnel avaient été destinataires des fiches de vœux le jeudi 21 août en fin de matinée).

Il a alors été précisé que les postes n° 1 et 2 n'ayant pas été attribués lors de deux phases précédentes, ils pouvaient l'être à Titre Définitif si les collègues qui les obtenaient le souhaitaient.

De plus, le poste n°2 n'ayant pas été demandé lors de cette dernière phase, Mr l'**IA-DASEN** a procédé à une nomination d'office, selon les mêmes critères que l'année dernière (barème le plus faible et situation familiale).

Le **SE-UNSA** a fait remarquer que s'il n'y avait eu « qu'une » affectation d'office, cela était aussi lié au faible nombre de postes proposés par rapport au nombre de personnes « sans poste ». Les résultats auraient sans doute été différents 'il y avait eu autant de postes que des personnes ...

A l'issue de cette 3ème phase du mouvement, il restait encore 12 collègues « sans poste ». Parmi eux figurait une jeune enseignante en « prolongation de scolarité » que l'Administration a décidé de nommer sur un support vacant au Groupe Scolaire *Jean Bonijol* à Mende (décharge syndicale).

Pour les 11 personnes « sans poste », Mme la **Secrétaire Générale** a indiqué que l'Administration allait leur proposer une affectation « en surnombre » sur des supports vacants suite à des congés longs, notamment des postes de remplaçants. En effet, les titulaires de 5 supports TR BD et d'un support TR ZIL vont être en congé maternité dès le 1er septembre.

Elles pourront aussi être nommées sur des supports dont les titulaires sont en congé parental ou en longue maladie dès la rentrée ...

L'Administration a indiqué que ces "affectations se feraient en fonction des critères suivants : barème (qui prend en compte la situation familiale), situation géographique et vœux émis précédemment.

Les collègues concernés devaient être informés oralement du poste proposé le mardi 26 août au plus tard, après concertation avec les IEN. Une confirmation écrite devait aussi leur être envoyée.

Les élus du Personnel ont interrogé l'Administration à propos de la gestion de ces « surnombres » tout au long de l'année scolaire, notamment en fonction de la durée des « remplacements » effectués. Ils ont rappelé leurs revendications concernant la mise en œuvre du dispositif « plus de maîtres que de classes » en **Lozère**.

Mr l'**IA-DASEN** a répondu que le ministère devait apporter un complément d'information sur les conditions d'implantation de ce type d'emplois. Il n'a pas exclu que notre département puisse « en bénéficier » l'année prochaine (NDLR : mais les conditions de cette éventuelle mise en œuvre n'ont pas été précisées -> par redéploiement départemental ou avec une dotation supplémentaire ?).

Un point a ensuite été fait sur le dossier « **Aide administrative à la Direction d'école** ». Le nombre de supports est inchangé (15). Des « rééquilibrages » ont eu lieu sur la circonscription de Florac (diminution du nombre d'heures à St Etienne V. F. au profit du RPI de Ste Croix V. F.) et sur celle de Mende (suppression au Chastel Nouvel et intervention « allégée » à Charbri suite aux ouvertures de classes, au profit de Balsièges - perte d'une classe - et du « secteur mendois » ...).

En fin de séance, une information relative au calendrier scolaire, modifié par Mme le Recteur, a été communiquée (voir sur le site local du **SE-UNSA**).

Infos Administratives

Calendrier en bref

► Décharge de service des Directeurs d'écoles :

La circulaire n°2014-115 du 03/09/2014 a été publiée au BO EN n°32 du 4 septembre 2014.

► Travail à temps partiel :

La circulaire n°2014-116 a été publiée au BO EN n°32 du 4 septembre 2014. Elle s'applique donc à cette rentrée scolaire.

Ce texte contient notamment des exemples « d'organisation » (complément de service, équivalence en jours) en fonction des différentes quotités choisies ...

► Elections au Conseil d'Ecole :

Pour l'année scolaire 2014/2015, les élections des représentants de parents d'élèves se dérouleront le **vendredi 10 octobre 2014**.

⇒ le **SE-UNSA** a réalisé un **Guide des élections**, disponible sur simple demande au 04.66.65.18.93 !

► Réunions d'Information Syndicale :

La circulaire n°2014-120 du 16/09/2014 a été publiée au BO EN n°34 du 18 septembre 2014 (voir informations complémentaires page 4).

► Affectations enseignants du 1er Degré « spécialisés » en Nouvelle Calédonie ou en Polynésie Française :

⇒ Voir BO EN n°32 du 4 septembre 2014 ...

ATTENTION aux dates !

14 octobre pour la Nouvelle Calédonie et 28 novembre pour la Polynésie Française ...



Bilan PDF 2013/2014 / Perspectives PDF 2014/2015 / Modification barème ...

En début de séance, Mr l'**IA-DASEN** a tenu à remercier l'**IEN** de Florac (chargé de la formation), le **DRH** ainsi que les services pour le travail accompli. Il a déploré que le document de travail n'ait pas pu être envoyé aux élus du Personnel qui l'ont donc découvert en séance.

Pour le volet « formation initiale », l'accompagnement des PES et/ou néo-titulaires demeure la priorité.

En ce qui concerne la « formation continue », les priorités sont celles retenues aux niveaux national et académique, complétées par les priorités départementales (apprentissages fondamentaux, usages numériques, handicap, éducation artistique et culturelle, Maternelle, ...).

Le **Plan Départemental de Formation (PDF)** s'appuie aussi sur le **Plan Académique (PAF)**.

Les élus du Personnel ont regretté de ne pas avoir pu travailler sur le document avant la réunion. Ils se sont néanmoins félicités du calendrier proposé qui devrait permettre aux collègues de postuler aussi sur certains stages académiques, ce qui n'avait pas été le cas l'année dernière.

Ils ont pris acte de la volonté d'accompagnement des PES1 et PES2 (NDLR : PES1 pour les jeunes collègues affectés sur un temps complet en classe / PES2 pour ceux à l'ESPÉ). Ils ont insisté sur la prise en compte nécessaire des besoins exprimés par les enseignants sur le terrain.

Mr l'**IA-DASEN** a repris certains points évoqués (augmentation du vivier d'enseignants, prise en compte « individualisée » pour les stagiaires en fonction des situations antérieures) Le repérage des besoins est difficile pour les titulaires car cela nécessite du temps, sachant que les demandes sont aussi confrontées aux priorités retenues ...

Avant de faire le bilan de la formation initiale et du PDF 2013/2014, Mr LARUE, **IEN** de Florac, a tenu à préciser que le PDF 2014/2015 a été élaboré dans un contexte plus facile que l'année dernière (situation du remplacement moins contraignante, recours aux stages « hors temps scolaire » plus limité ...).

PDF 2013/2014 (bilan) :

Mr l'**IEN** a présenté un bilan assez détaillé de la formation initiale 2013/2014. Il a rappelé que le contexte était difficile avec 14 PES répartis en deux groupes (pour cause de difficulté de gestion des remplacements) et 6 C2 en stage filé le vendredi.

L'essentiel de la formation a été assurée par l'Education Nationale (PEMF notamment).

Ces jeunes collègues ont néanmoins pu bénéficier d'une formation assez complète et diversifiée (classe unique et/ou classe à multi-niveaux; stages en responsabilité dans les différents cycles; ...).

La situation de la jeune enseignante en prolongation a aussi été évoquée. L'Administration devrait lui proposer un « fonctionnement » lui permettant de participer aux modules mis en place pour les autres stagiaires, tout en bénéficiant d'un accompagnement assuré par la circonscription.

Un bilan rapide du plan de formation continue 2013/2014 a été dressé. Selon l'Administration, toutes les formations prévues auraient eu lieu (avec alternance formation en présentiel et formation à distance), sauf celle intitulée « *Elèves intellectuelle précoces* ».

Il semble néanmoins que la formation concernant M@gistère n'est pas été assurée dans toutes les circonscriptions, contrairement aux engagements pris ...

PDF 2014/2015 :

Mr l'**IEN** a donné tout d'abord un certain nombre d'informations d'ordre général. L'essentiel des formations se déroulera de septembre à novembre et en mai et juin (NDLR : pour le volet départemental, il devrait y avoir 130 places environ pour un peu plus de 300 journées « stagiaires », stages à public désigné compris ...mais avec une quarantaine de mercredis après-midi soit 20 journées « stagiaires » !).

Les modalités d'accueil des 11 PES1 et des 11 PES2 fin août ont fait l'objet d'un court débat.

Les PES1 ont tous le même parcours (anciens C2) sauf 1, pour lequel un accompagnement adapté sera mis en place.

Ils vont bénéficier d'un suivi assuré par les PEMF et les Conseillers Pédagogiques. Ils feront l'objet de 3 visites minimum (1 CP pour la première, 1 deuxième CP pour la suivante et les 2 CP pour la dernière) avec rapport à chaque fois. Un contrôle est programmé le 15 décembre qui donnera lieu, si nécessaire, à remédiation ...

Pour les PES2, l'articulation sur l'année est assez semblable. Ils bénéficieront d'un « double » suivi assuré par 2 tuteurs (1 ESPÉ et 1 PEMF). Ils seront dans leur classe en début de semaine (lundi et mardi) et un mercredi sur deux.

Ils feront l'objet de 4 visites « obligatoires » (institutionnelles) dont 3 visites de « conseil » (fin septembre/début octobre, fin octobre / début novembre puis fin janvier / début février, la dernière étant une visite « d'évaluation » (entre le 15 avril et le 15 mai). Chaque visite donnera lieu à un rapport écrit. Un contrôle est aussi prévu à la mi-décembre pour vérifier si tout se passe bien ... Si des difficultés sont constatées, une procédure « d'alerte » visant à mettre en œuvre une remédiation sera déclenchée. Si les problèmes persistent, une visite sera assurée par l'IEN de la circonscription dont l'avis sera confronté à celui donné dans les différents rapports. Si l'avis est défavorable, la décision appartiendra au jury académique ...

Mr l'**IEN** s'est félicité que les PEMF « rentrent enfin par la grande porte » à l'ESPÉ. C'est la reconnaissance méritée de la place des PEMF dans la formation !

La dernière partie de la réunion a été consacrée à l'examen du volet « formation continue » du PDF (en ligne sur le site de la DSDEN -> voir calendrier page 4).

A noter que pour les stages « Direction », 3 sont programmés relativement tôt pour les nouveaux directeurs (octobre, novembre et décembre) mais un 4ème est prévu en juin pour les futurs directeurs (formation préalable à la prise de fonction, ce qui est une bonne initiative !).

Le dernier point abordé a porté sur une modification du barème d'attribution des stages (voir page 4).



Infos diverses ...

Réunion d'Information Syndicale sur le Temps de Travail Le SE-UNSA Lozère vous donne la parole ! Mercredi 4 novembre, de 9h00 à 12h00 à Mende

L'Arrêté publié le 29 août 2014 modifie les dispositions du décret N°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique.

Dans le 1er Degré, il est désormais possible d'organiser des Réunions d'Information Syndicale sur le Temps de Travail (RISTT).

Les Personnels enseignants ont le droit de participer à trois demi-journées de réunion d'information intervenant pendant les heures de service.

Sur ces trois demi-journées, il leur est possible d'en prendre une sur le temps devant élèves.

Mais, car il y a un « mais », ce principe étant posé, l'arrêté stipule «*que soient assurés l'accueil, la surveillance et l'enseignement des élèves* ». Cela introduit une restriction de taille, notamment dans les écoles à une ou deux classes pour lesquelles il sera difficile de trouver un remplaçant aux participants à la RISTT.

Avis du syndicat :

Ce texte est en deçà des revendications du SE-UNSA, qui a voté **CONTRE** lors des deux Comités Techniques Ministériels (CTM) auxquels il a été présenté.

Néanmoins, il constitue une légère « avancée » car il ouvre la possibilité d'organiser des RISTT pendant le temps devant élèves.



La section départementale du SE-UNSA a décidé d'organiser sa deuxième Réunion d'Information Syndicale le

Mercredi 5 novembre 2014 à MENDE de 9h00 à 12h00, Espace Jean Jaurès (salle de réunion 1er étage)

Mr l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et les IEN sont prévenus.

Informez l'Administration !

Rappel : Pensez à informer les IEN (**au moins 48 heures avant**) ainsi que les parents d'élèves. Vous trouverez sur le site du Syndicat (<http://sections.se-unsa.org/48/>) deux modèles de lettres à cet effet ...

Des précisions sur les modalités d'organisation seront communiquées ultérieurement, néanmoins, l'ordre du jour devrait comprendre les points suivants :

- bilan départemental de rentrée;
- point d'actualité (mise en place des nouveaux rythmes scolaires, consultations diverses, chantiers-métiers, ...);
- élections professionnelles de décembre 2014;
- Questions diverses

Si vous souhaitez qu'un point particulier soit traité lors de cette rencontre, merci de nous en informer afin que nous puissions disposer d'un maximum d'éléments d'information et/ou de réponse ...

Pour le stationnement, l'Espace Jean Jaurès est situé juste au dessus du parking de l'IUP ...

En bref - En bref

► Décharges des Directrices et Directeurs d'écoles :

Les avancées pour la Direction d'Ecole que le SE-UNSA avait annoncées, notamment concernant les décharges, voient officiellement le jour dès cette rentrée. La circulaire d'application est sortie !

Le SE-UNSA est satisfait de voir se concrétiser des évolutions pour la direction d'école. Le SE-UNSA ne considère pas ces avancées comme un aboutissement mais comme un pas de plus vers une restructuration nécessaire de l'Ecole.

Le combat continue !

⇒ pour plus de détails, tapez le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article7043>

► Direction et APC :

Des modifications ont aussi été obtenues concernant l'allègement de service « APC » pour les Directrices et Directeurs d'Ecoles.

Le SE-UNSA Lozère est intervenu auprès de Mme l'IEN de Marvejols pour que la note de service n°1 envoyée le 1er septembre soit « corrigée », ce qui a été fait. Dont acte !

Barème PDF

L'Administration a souhaité modifier le barème et a présenté 4 propositions. C'est la 2ème qui a été retenue par le Conseil de Formation.

B = (Nombre de jours de formation suivis depuis le début de la carrière / AGS) x 10

Le plus petit barème est prioritaire

Plan Départemental de Formation 2014/2015

Le plan est disponible sur le site local du SE-UNSA en tapant le lien ci-après :

<http://sections.se-unsa.org/48/spip.php?article363>

Le calendrier est le suivant :

- Ouverture du serveur le lundi 15 septembre.
- Fermeture du serveur le lundi 22 septembre

tembre pour les formations académiques et le vendredi 26 septembre pour les formations départementales.

La Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) « formation » est prévue le mercredi 15 octobre à 14h00.

A noter ! Le barème d'attribution des stages a été modifié (plus d'informations dans la prochaine publication -> voir ci-contre)